



CDD pendant combien de temps ?

Par **nad**, le **19/11/2008** à **10:52**

Bojour

je suis aide soignante dans une maison de retraite publique et j'aurai voulu savoir pendant combien de temps peuvent ils me faire des contrats a durée déterminé je suis entrée là bas a mi-temps en novembre 2000 avec un congé parental de decembre 2002 a mars 2006 depuis je suis toujours sous contrat avec comme motif surcroît de travail j'ai demandée une titularisation qui m'est refusée dû a mon mitemps j'ai fait la demande d'un CDI qui est aussi refusé car je suis en âge d'être titularisée on m'a dit qu'il fallait que je fasse un plein temps pendant au moins 2 ans se qui n'est pas notre choix de vie ont-il le droit de me faire des CDD pendants des années?? ai-je une chance d'avoir autre chose car cela fait longtemps que je suis là-bas?
cordialement

nad

Par **psychollama**, le **19/11/2008** à **11:11**

Bonjour nad,

Sans être spécialiste dans ce sujet, je risque une réponse.

Si je comprend bien, vous avez été embauchée en novembre 2000 en CDD à mi-temps avec comme motif de recours le surcroît d'activité de votre employeur. Y avait-il un terme prévu à votre CDD? Ou une durée minimale? Si c'est le cas, il est fort probable que votre employeur ait dépassé ce terme.

Selon le secteur d'activité de votre employeur, une convention collective plus favorable peut s'appliquer.

Vu les éléments que vous apportez, il semble assez simple de soutenir que votre poste en CDD à mi-temps correspond à un besoin permanent pour l'entreprise. Votre contrat ne devrait pas être limité dans le temps, donc le CDI semble justifié.

Ce sont des pistes que vous devriez explorer avec un avocat, un délégué syndical ou un délégué du personnel. Vous pourriez vraiment tirer bénéfice d'une telle entrevue, n'hésitez pas à demander conseil. Renseignez-vous au sujet de l'organisation de consultations gratuites organisées par le barreau du ressort de votre domicile.

Bon courage